



CLASSE PREPARATOIRE INTEGREE POUR L'ACCES AUX CONCOURS DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ

Notice d'information 2020

Afin de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans l'accès aux concours administratifs, la « CPI IRA » a pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi à préparer les concours externe et troisième concours d'accès aux IRA en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur. A l'instar des dispositifs créés dans les autres écoles d'application de service public, la CPI IRA a vocation à accueillir un effectif d'au moins 30% des postes offerts aux concours.

Le dispositif est soumis à des critères socio-économiques (géographique notamment), de ressources, de mérite et de motivation.

Rappel : La classe préparatoire intégrée (CPI) permet l'accès aux concours externe ou 3^e concours ; elle ne prépare pas au concours interne.

L'accès au cycle préparatoire

1 Conditions préalables d'accès

Les candidats inscrits à la CPI doivent remplir les conditions leur permettant de se présenter aux concours de la fonction publique.

Ils doivent à cet effet :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de tout Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en situation régulière au regard du code du service national ;
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions ;
- remplir les conditions pour pouvoir se présenter aux épreuves du concours externe ou du 3^e concours d'accès aux IRA ;
- justifier de revenus inférieur à 33 100 €, hors points de charge en fonction de la situation personnelle et familiale des candidats.

2 Critères de recrutement

Les bénéficiaires de la CPI IRA sont sélectionnés par une commission composée d'au moins trois membres sur la base des critères suivants :

- la motivation,
- le profil socio-économique,
- le mérite, notion devant s'apprécier au regard des résultats obtenus lors des études antérieures, compte tenu de difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale et des conditions de réalisation du parcours scolaire et universitaire, avec une attention particulière pour les personnes ayant résidé ou étudié en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale,

- le potentiel, capacité d'investissement et d'adaptation à un futur emploi dans la fonction publique.

3 Modalités de recrutement

La sélection est opérée en deux temps : une phase de présélection sur dossier afin de déterminer les candidats à auditionner et une phase de sélection au cours de laquelle la liste définitive des candidats retenus pour la CPI est arrêtée.

4 Calendrier de recrutement pour 2020/2021

Mise en ligne des dossiers et ouverture des inscriptions : **le 2 mars 2020**

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : **le 9 mai 2020**

Publication de la liste des candidats présélectionnés et convoqués à l'audition devant la commission de sélection : **à partir du 29 mai 2020**

Entretiens d'admission : **les 15, 16, 17 juin 2020**

Publication de la liste des candidats admis : à partir du **22 juin 2020**

Réunion de prérentrée : **le 30 juin 2020 (présence obligatoire)**

Date de rentrée : **les 27 et 28 août 2020 (présence obligatoire)**

5 Contenu de la CPI

La formation vise à préparer les bénéficiaires de la CPI aux épreuves écrites et orales des concours pour l'accès aux IRA. Elle se déroule en deux parties :

- de septembre 2020 à mars 2021 : préparation aux épreuves écrites avec les apports méthodologiques nécessaires pour les épreuves écrites des concours, mise en place de deux sessions d'épreuves dans les conditions du concours, accompagnement pédagogique. **L'attention des candidats est attirée sur l'importance du travail personnel à fournir dès la prérentrée de la CPI. En effet, seul un travail régulier peut vous permettre de vous préparer dans les meilleures conditions.**

- à partir d'avril 2021 : préparation aux épreuves orales du concours avec des apports méthodologiques, des séquences de tutorat, des oraux blancs personnalisés et des rencontres avec des attachés en poste.

6 Déroulement de la CPI

Les enseignements de la CPI se déroulent sur les sites avec lesquels une convention a été signée (faculté de droit de l'université de Lorraine à Metz, IPAG de Créteil, Nancy et Strasbourg) et pour partie dans les locaux de l'IRA de Metz.

Les candidats sont invités au moment du dépôt de leur dossier à préciser le site sur lequel ils souhaitent suivre le programme de la CPI.

La formation en classe préparatoire n'est pas rémunérée.

Les élèves de la CPI peuvent bénéficier d'une aide financière par l'attribution de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique. Celle-ci s'élève au total à 2 000 euros. **Elle est versée en 2 parties sous réserve de vérification d'assiduité aux enseignements de la CPI et de présence au concours IRA.**

Les allocations pour la diversité sont cumulables avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les bénéficiaires de la CPI s'engagent à :

- adhérer sans réserve au règlement intérieur de l'IRA et à celui du site sur lequel ils suivent les enseignements,
- à être présent le jour de la prérentrée et le jour de la rentrée, (obligation sous peine d'exclusion)

- à suivre de façon assidue les cours, travaux pratiques et dirigés, à participer aux exercices de tutorat ainsi qu'à se présenter aux épreuves d'admissibilité du concours externe ou 3^e concours des instituts régionaux d'administration,
- à signaler à l'IRA tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de mail
- à informer l'IRA des résultats des épreuves des concours présentés.

7 Les épreuves du concours IRA

Deux épreuves d'admissibilité

Epreuve 1 :

Rédaction d'un cas pratique

Durée 4h – Coefficient 5

Il s'agit à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat, de rédiger une note argumentée incluant les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétro planning, organigramme, outil de communication, etc.).

Epreuve 2 :

Questionnaire à choix multiples – 120 questions

Durée 1h30 – Coefficient 2

Cette épreuve a pour but de vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation. Le QCM comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques.

Une épreuve d'admission

Entretien avec le jury

Durée 30 min.

Coefficient 7

Il s'agit d'évaluer les aptitudes du candidat et sa motivation à exercer les fonctions de cadre dans les administrations de l'Etat, d'apprécier ses qualités d'expression orale ainsi que son comportement face à une situation professionnelle concrète et sa capacité à encadrer une équipe. Le candidat présente son parcours et sa motivation pendant 5 minutes puis échange avec le jury sur une ou plusieurs mises en situation professionnelle et des questions sur les enjeux des politiques publiques relevant de l'Etat, ainsi que sur l'environnement administratif .

Le nombre de places offertes est de 82 par IRA dont environ 42 places pour les concours externes, 32 pour l'interne et 8 pour le 3^e concours.

Les concours sont organisés, à la même date, conjointement par les cinq IRA et le ministère chargé de la fonction publique. Les lauréats sont affectés dans l'IRA qu'ils ont choisi au moment de leur inscription.

8 Les Instituts régionaux d'administration

Les Instituts régionaux d'administration sont des écoles d'application à vocation interministérielle, situées à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes. Leur principale mission est d'assurer la formation professionnelle initiale,

après concours, des attachés d'administration des différents services de l'Etat.

Les élèves des IRA sont recrutés par concours, ouverts à des candidats d'origines variées : étudiants de 2^e ou 3^e cycle universitaire, candidats ayant une expérience dans l'administration ou dans le secteur privé.

9 Formation des attachés stagiaires

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la formation des attachés se déroule sur deux périodes probatoires de 6 mois chacune. La première a lieu à l'IRA, la seconde a lieu dans le service d'affectation de l'élève. L'IRA accueille deux promotions d'élèves par an, une au 1^{er} mars, l'autre au 1^{er} septembre. La formation à l'IRA est individualisée en fonction des connaissances et des compétences acquises ou à acquérir par les élèves. Une auto-évaluation est réalisée lors du 1^{er} mois de formation. La formation est ensuite adaptée lors de périodes de formation de tronc commun, suivi d'un cycle d'approfondissement, puis d'un cycle de contextualisation pour préparer l'élève à sa prise de poste. Deux autres auto-évaluations permettront à l'élève de se positionner et d'adapter sa formation.

La seconde période probatoire commence par une pré-affectation de deux mois sur le poste avec maintien du statut d'élève de l'IRA. Durant cette période l'élève bénéficie d'un accompagnement à la prise de fonction. Elle se prolonge par une affectation de 4 mois sur le même poste, en qualité d'attaché stagiaire. L'élève bénéficie alors d'une formation continuée. La décision de titularisation est prise par l'employeur à l'issue des deux périodes probatoires.

10 Carrière

Les attachés d'administration de l'Etat relèvent du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat. Ce corps comporte trois grades à savoir celui d'attaché d'administration, celui d'attaché principal d'administration et un troisième grade d'attaché d'administration hors classe.

Le traitement brut mensuel d'un attaché s'échelonne de 1 818,17 euros hors primes à 3 134,93 euros hors primes, celui d'un attaché principal de 2 314,88 euros hors primes à 3 776,92 euros hors primes. Les primes sont constituées du régime indemnitaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement.

A la sortie de l'IRA, une grande diversité d'emplois est offerte, soit dans les services centraux ou les services déconcentrés des différents ministères, soit dans certains établissements publics notamment ceux de l'enseignement (lycées, collèges, universités,...) soit au sein d'institutions, telles que le conseil d'Etat, la caisse des dépôts. Les élèves stagiaires titularisés ont une obligation de servir l'Etat de 3 ans minimum à compter de la fin de la formation.

La carrière des attachés peut se poursuivre, soit dans le grade d'attaché principal puis d'attaché d'administration hors classe, soit par la voie du tour extérieur, dans certains corps de hauts fonctionnaires (administrateurs civils, conseillers de tribunal administratif, conseillers de chambre régionale des comptes...).